



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 49666

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur le financement du recyclage des déchets ménagers. La contribution des industriels, grands producteurs d'emballage en France, ne représente que 35 % du coût de la collecte et du recyclage, ce qui est semble-t-il une des plus faibles d'Europe. Ce taux serait en Allemagne et en Belgique de 100 %. En France, les 65 % restants sont à la charge des communes et de leurs administrés. Il lui demande donc les intentions du Gouvernement pour rétablir une situation plus équitable.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la nécessité d'alléger le coût, pour les collectivités, du recyclage des déchets ménagers. Le dispositif mis en place pour les déchets d'emballages ménagers vise à développer leur recyclage et leur valorisation. Les soutiens que versent les industriels aux collectivités par l'intermédiaire des sociétés agréées Eco-Emballages et Adelphi portent en effet sur le tri sélectif et la valorisation énergétique de ces déchets. Par ailleurs, ce dispositif permet également de sensibiliser les industriels à la gestion des déchets issus des emballages qu'ils mettent sur le marché et ainsi de réaliser des progrès en matière de prévention. À défaut de ces objectifs environnementaux, le dispositif ne serait en effet qu'un simple transfert de charge du contribuable local vers le consommateur. La participation des industriels aux coûts de traitement de ces déchets est croissante. Ainsi, dans le cadre des agréments qui sont entrés en vigueur en début d'année, les sociétés agréées font état d'une hausse des soutiens aux collectivités qui passeraient de 300 millions d'euros en 2003 à 500 millions d'euros en 2008.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49666

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8243

Réponse publiée le : 8 mars 2005, page 2412